

Madame, Monsieur,

Nous souhaitons lancer à partir du 8 janvier 2024 et jusqu'au 19 janvier 2024 une opération de vente de brioches et de galettes avec [les Brioches Bonnin](#), maison basée à Rezé.

Nous avons besoin de votre concours afin de diffuser l'information auprès des parents d'élèves pour récupérer les commandes et les distribuer.

Nous vous communiquons la présentation des produits en vente et le bon de commande en version papier car il n'y aura pas de commande en ligne sur internet. Les parents intéressés devront le compléter et nous le retourner (**Mme Servanin Lehagre et Mme Lavaud**) accompagné d'un chèque à l'ordre du FSE du collège Lucie Aubrac du **8 au 19 janvier 2024**.

**22/01/2024** : Nous nous chargerons de récupérer les bons de commande et de les enregistrer. Un fichier sera ensuite envoyé par mail à la Maison Bonnin ainsi que les quantités pour chaque brioche et galette par les professeurs en charge du projet (Mme Lavaud et Mme Servanin). Les chèques transmis aux professeurs seront ensuite remis à la trésorière du FSE du collège.

La facture sera envoyée par la Maison Bonnin au FSE du collège Lucie Aubrac.

**29/01/2024** : les commandes seront à retirer au magasin. (La commande pourra être livrée au collège si elle dépasse les 500 brioches/galettes).

Nous comptons sur votre aide le 29/01/2024 pour la réception des produits commandés (l'horaire sera précisé ultérieurement) et la distribution aux parents d'élèves les 30 et 31 janvier 2024. Pour les petites commandes, nous pourrons les distribuer directement aux élèves du collège.

**Je vous remercie de nous indiquer par retour mail quels parents délégués se porteraient volontaires pour ce projet. Voici nos coordonnées :**

[Isabelle.servanin@ac-nantes.fr](mailto:Isabelle.servanin@ac-nantes.fr)

[Chantal.lavaud@ac-nantes.fr](mailto:Chantal.lavaud@ac-nantes.fr)

**02/02/2024** : Les chèques de commandes seront encaissés sur le compte bancaire du FSE.

**06/02/2024** : Le FSE enverra le paiement de la facture à la Maison Bonnin. Les bénéfices restants seront épargnés sur le compte bancaire du FSE et financeront les projets pédagogiques à venir.

L'organisation de sorties scolaires ou de voyages pédagogiques deviennent de plus en plus onéreux. Aussi, afin de continuer à offrir aux élèves du collège des perspectives de découverte en dehors de la classe, nous avons à cœur de réduire les montants demandés aux familles. Les fonds récoltés grâce à cette vente de brioches et d'autres actions, permettront d'y contribuer.

Nous vous remercions par avance de l'aide que vous nous apporterez.

Mme Lavaud, Mme Servanin Lehagre, Le FSE (le Foyer Socio-Educatif) du collège

# VENTE DE BRIOCHES ET DE GALETTES

Pour le financement des projets  
pédagogiques du collège Lucie  
Aubrac



Opération  
Galettes

Disponible du 26 décembre 2023  
au 10 février 2024

TARIFS 2024



1

**5 euros**  
Brioche 490g



3

**6 euros**  
Galette 4/6 personnes  
(300g)



2

**4 euros**  
6 briochettes



4

**7 euros**  
Galette 6/8 personnes  
(400g)

**PASSEZ COMMANDE DU 08 JANVIER AU 19 JANVIER 2024**

Paiement par **chèque** à l'ordre du FSE du collège Lucie Aubrac